

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS..... 6967

Arrêté n° 2019-106 du 25 février 2019 portant recevabilité des candidatures pour les élections des représentants du personnel et des usagers au conseil de la Faculté des Sciences et Technologies (FST) du 12 mars 2019..... 6967

ARRÊTÉS**Arrêté n° 2019-106 du 25 février 2019 portant recevabilité des candidatures pour les élections des représentants du personnel et des usagers au conseil de la Faculté des Sciences et Technologies (FST) du 12 mars 2019****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-3, L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université, notamment son article 3 ,
Vu les statuts de la Faculté des Sciences et Technologies, notamment son titre III,
Vu l'arrêté n° 2019-32 du 25 janvier 2019 portant organisation de l'élection pour le renouvellement général des représentants du personnel au conseil de la Faculté des Sciences et Technologies du 12 mars 2019,
Vu l'arrêté n° 2019-33 du 25 janvier 2019 portant organisation de l'élection pour le renouvellement général des représentants des usagers au conseil de la Faculté des Sciences et Technologies du 12 mars 2019,
Considérant la date limite pour déposer les candidatures et les professions de foi fixée au 25 février 2019 à 12 h,

ARRÊTE**Article 1 – Sièges à pourvoir**

Sont à pourvoir les sièges suivants :

Collège A : 6 sièges pour le collège des professeurs et personnels assimilés,

Collège B : 6 sièges pour le collège des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés,

Collège C : 6 sièges pour le collège des personnels BIATSS (personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers de service, sociaux et de santé).

Collège D : 6 sièges (6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants) pour le collège des usagers

Article 2 – Recevabilité des listes de candidats pour le collège A des professeurs d'université et personnels assimilés

Les listes de candidats suivantes sont déclarées recevables dans le cadre de l'élection des représentants du personnel au conseil de la Faculté des Sciences et Technologies prévue le 12 mars 2019 ; elles sont présentées en fonction du jour et de l'heure du dépôt des candidatures :

Collège A des professeurs d'université et personnels assimilés		
Nom de la liste	N°	Noms des candidats
UNIDIVERSITÉS	1	Madame Christine DUPUY
	2	Monsieur Fernando PEDRAZA DIAZ

Collège A des professeurs d'université et personnels assimilés

Nom de la liste	N°	Noms des candidats
Ensemble vers une transition réussie vers le Collegium et l'Institut LUDI	1	Monsieur Christian INARD
	2	Madame Marianne GRABER
	3	Monsieur Arnaud REVEL
	4	Madame Valérie THIÉRY
	5	Monsieur Juan CREUS

Article 3 – Recevabilité d'une liste de candidats pour le collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés

La liste de candidats suivante est déclarée recevable dans le cadre de l'élection des représentants du personnel au conseil de la Faculté des Sciences et Technologies prévue le 12 mars 2019 :

collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés

Nom de la liste	N°	Noms des candidats
Concertation et Équilibre	1	Monsieur Gilles RADENAC
	2	Madame Lisianne DOMON
	3	Monsieur Cyrille ALLERY
	4	Madame Armelle PRIGENT
	5	Monsieur Laurent LE FLOCH
	6	Madame Isabelle BRENON

Article 4 – Recevabilité d'une liste de candidats pour le collège C des personnels BIATSS

La liste de candidats suivante est déclarée recevable dans le cadre de l'élection des représentants du personnel au conseil de la Faculté des Sciences et Technologies prévue le 12 mars 2019 :

collège C des personnels BIATSS (personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers de service, sociaux et de santé)

Nom de la liste	N°	Noms des candidats
BIATSSciences	1	Monsieur Jérôme SPITZ
	2	Madame Céline MECHIN
	3	Monsieur Dominique LIMOUSIN
	4	Madame Caroline BONNET
	5	Monsieur Philippe PINEAU
	6	Madame Valérie HUET

Article 5 – Recevabilité d’une liste de candidats pour le collège D des usagers

La liste de candidats suivante est déclarée recevable dans le cadre de l’élection des représentants des usagers au conseil de la Faculté des Sciences et Technologies prévue le 12 mars 2019 :

Collège D des usagers		
Nom de la liste	N°	Noms des candidats
BDE Sciences	1	Monsieur Wayl BENLARBI
	2	Madame Eléonore THONNEAU
	3	Monsieur Lucas DUMON
	4	Madame Jeanine AUGIER
	5	Monsieur Théo BERGUIG
	6	Madame Samar ZRIBI
	7	Monsieur Alexandre BOULOIZEAU

Article 6 – Recours

Les contestations sur l’éligibilité des candidats sont portées devant la commission de contrôle des opérations électorales (Tribunal administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, BP 541, 86020 Poitiers cedex) au plus tard cinq jours après la proclamation des résultats. Une copie du recours sera adressée au président de l’université : sajs@univ-lr.fr et president.larochelle@univ-lr.fr

Article 7 – Mesures d’exécution et de publicité

La directrice générale des services et le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l’université.

Fait à La Rochelle, le 25 février 2019.

Le président

Jean-Marc Ogier

